

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 mars 2023 à 18 heures

L'an deux mil vingt-trois, le 6 mars, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEFICE, Adjoint au Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 27 février 2023 en vertu de l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. BENEFICE, Mme ZANCHI, M. FLOUTIER, Mme MALAIZE, M. SERRE, Mme OLIVIER, M. LAFONT, Mme GINSBOURGER, Mme ROLAND, M. VIVET, Mme MARTIN.

M. ROCHETTE donne pouvoir pour voter en son nom à Mme ROLAND

ABSENTS : M. de LATOUR, Mme HUNEAULT, M. HOUIN

—————
M. BENEFICE : *Monsieur le Maire s'excuse, il a besoin de repos forcé. Je vais avoir l'honneur de présider cette séance.*

—————
M. Alain SERRE est élu secrétaire de séance

Mme Jocelyne ZANCHI et Mme Dominique ROLAND informent l'assemblée qu'elles font un enregistrement audio de la séance.

—————
Avant tout débat, Monsieur BENEFICE propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour le vote pour le transfert des emprunts du budget M49 eau et assainissement à la Communauté de Communes, car nous avons transféré la compétence. Donc c'est la Communauté de Communes qui doit gérer le remboursement des emprunts, même si les conséquences des emprunts nous les aurons tout de même au niveau de la tarification. Comme la gestion des travaux, la gestion des emprunts incombe à la Communauté de Communes.

Nous avons 4 emprunts :

- La liaison Sainte Croix rive Gauche
- Assainissement – AEP Calviac
- Travaux d'infrastructures pour la modernisation de la déviation HLM
- Adduction eau rive droite

Accord du Conseil Municipal.

—————
Mme ROLAND : *Je voulais savoir par rapport au problème que nous avons vu sur le budget de la Communauté de Communes car nous votons*

le compte administratif du budget 49. Est-ce que vous avez pu voir, M. BENEFICE ?

M. BENEFICE : *Non, j'attendais, j'en ai parlé aujourd'hui avec la secrétaire de mairie. Cela ne change pas le vote du Compte administratif car ils sont **ce** qu'ils sont, ils concernent 2022. Par contre, nous allons demander à la Communauté de communes de nous présenter les éléments qui expliquent la présentation du budget prévisionnel eau en déficit pour 2023. Cela me paraît incompréhensible puisqu'ils annoncent un déficit de plus de 100 000 €. Ne nous affolons pas encore, tant que nous n'avons pas les éléments d'explications. Nous, nous équilibrons le budget, parfois avec difficulté, puisqu'aujourd'hui nous allons présenter un compte administratif avec un déficit d'environ 13 000 €. En tous les cas il n'est pas question de couvrir le déficit annoncé de cette ampleur avec la tarification. Cette question sera à l'ordre du jour immédiatement après la réception des éléments. Avant de commencer je voudrais saluer la mémoire de Marc SABATIER. C'est quelqu'un que vous avez certainement connu, il a travaillé à la trésorerie de Lasalle jusqu'à ce qu'elle ferme et il a continué à travailler à Saint Hippolyte du Fort, il a pris sa retraite très récemment, malheureusement il est décédé. Je voulais saluer sa mémoire car pour moi il personnifiait la notion de service public par ses compétences, son dévouement au service des usagers de la trésorerie. Outre ses qualités humaines indéniables, il représentait le service public tel que l'on aimerait qu'il se maintienne, voire qu'il retrouve ses origines. Excusez-moi je suis ému.*

M. LAFONT : *Nous allons payer nos impôts dans la joie !*

M. BENEFICE : *On va commencer par l'item qui a été rajouté, le transfert des emprunts.*

VU l'arrêté n° 2020-12-31-B3-002 du 31 décembre 2020 portant annulation des arrêtés n° 20191212-B3-001 du 12 décembre 2019 et n° 2020-11-4-B3-001 du 4 novembre 2020 et transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » à la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires au 1^{er} janvier 2023 ;

VU la délibération n°120/2020 de la CC CACTS en date du 18 novembre 2020, portant report de la prise des compétences de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2023 ;

VU la délibération de la CC CACTS en date du 14 décembre 2022 portant convention de délégation des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement, collectif et non collectif, des eaux usées à la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires (CC CACTS) ;

VU la délibération de la commune de Lasalle en date du 12 décembre 2022 portant sur la convention de délégation des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement collectif, des eaux usées à la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires (CC CACTS) – DE_026_2022 ;

CONSIDERANT que la commune de Lasalle a les emprunts suivants sur l'eau potable et l'assainissement :

Objet	N° Emprunt	Montant	Annuités	Prêteur
AEP Liaison Ste Croix Rive Gauche Réaménagement prêt 01QAU5015PR	01ZZ47012PR	538 308	28 840,56	Crédit Agricole
Travaux infrastructures Autres équipements de modernisation Travaux routiers	02DNCW014	500 000	29 179,64	Crédit Agricole
Assainissement Calviac Travaux réseaux	A1710124000	400 000	25 707,84	Caisse d'Epargne
AEP Rive droite	5064353	200 000	7 537,50	Caisse des dépôts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND acte du transfert de ses emprunts à la Régie Eau Potable et Assainissement de la communauté des communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents pour le transfert des emprunts.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

M. BENEFACTE : *L'ensemble des budgets que nous allons examiner a été vu lors de deux commissions finances, le 20 et 27 février 2023 où étaient présents 7 conseillers municipaux, soit la moitié du conseil municipal. Le bilan global de l'année 2022 est positif.*

Le budget principal de la commune se présente de la façon suivante sous réserve du vote des affectations de résultats correspondants.

Nous avons un excédent au budget principal de :

249 838.27 € dont 132 730.87 € d'excédent antérieur et 117 207.40 € d'excédent pour 2022.

Si nous rajoutons 165 360.66 €, l'excédent du Parc Locatif en fonctionnement, nous obtenons un excédent total pour le budget principal M14 de 415 198.93 €.

A cela il faut déduire l'équilibre des budgets annexes :

- 18 628.18 € pour la cantine
- 16 450.00 € pour le périscolaire

Nous obtenons donc un excédent net de 380 120.47 € pour le budget M14 en fonctionnement (365 646.92 € en 2021).

Cet excédent permet de couvrir les virements aux sections d'investissement :

- 66 209.72 €, virement à section M14 d'investissement
- 42 234.38 € virement à section Parc Locatif d'investissement

L'excédent global du fonctionnement du budget principal de la commune M14 est de 271 676.37 € hors M49, chaufferie et centre de formation (178 176.86 € en 2021).

M. BENEFACTE : *Donc nous avons un excédent, c'est pour cela que je dis que le bilan est positif. Nous verrons s'il est suffisant pour faire ce que nous avons à réaliser dans l'année. Je propose que l'on regarde le M14 et de voter globalement la cantine, le périscolaire, le parc locatif et le budget principal. Les autres, nous pouvons les voter un par un. Si vous avez des remarques vous pouvez m'arrêter.*

CANTINE :

ART.	DESIGNATION	BP 2022	CA 2022
	Déficit antérieur	30 861,12	30 861,12
002 Déficit antérieur		30 861,12	30 861,12
6042	Alimentation	36 200,00	47 978,08
60628	Pharmacie	200,00	85,06
60631	Produits d'entretien	500,00	
60632	Petit matériel	2 000,00	1 776,32
60636	Vêtements de travail	600,00	
61521	Réparation matériel	200,00	
011 Charges générales		39 700,00	49 839,46
6215	Personnel	40 000,00	39 998,43
012 Charges de personnel		40 000,00	39 998,43
TOTAL DEPENSES		110 561,12	120 699,01
70388	Participation des familles	32 000,00	38 090,61
74718	Communes d'origine	6 000,00	3 096,96
Total recettes externes		38 000,00	41 187,57
7478	Commune - Repas	24 000,00	25 075,08
7552	Commune - Déficit	30 861,12	30 861,18
	Commune - Equilibre	12 800,00	
778	Tarifification sociale	4 900,00	4 947,00
Total apports Lasalle		72 561,12	60 883,26
Excédent antérieur		0,00	0,00
TOTAL RECETTES		110 561,12	102 070,83
SOLDE ANNUEL		0,00	-18 628,18

Les dépenses propres à 2022 s'élèvent à 89 837.89 €.

Le montant de la charge de la commune pour 2022 s'élève à 55 936.26 €, montant qui comprend l'aide aux familles Lasalloises de 25 075.08 €.

Les recettes, familles et communes extérieures (+ l'aide de l'Etat dite « tarification sociale cantine » de 4 947.00 €) s'élèvent à 46 134.57 €, somme qui ne couvre pas tout à fait les dépenses d'alimentation de 47 978.80 €.

C'est un constat, en règle générale, la tarification doit couvrir l'alimentation. Par contre tout le reste, le personnel et les frais de fonctionnements, sont à la charge de la commune. En tous les cas on ne cherche pas à les faire payer aux familles.

Mme ROLAND : *C'est le repas à un euro, la tarification sociale ?*

Mme ZANCHI : *Oui, mais là ça ne comprend que les quotients familiaux moins de 1 000.*

M. BENEFIGE : *Nous sommes passés d'une moyenne de 65 enfants (en 2019) sur les temps méridiens à une moyenne de 96 enfants et + en 2022. Le nombre de repas servi est très important, soit 11 716 repas. Il était de 10 534 repas en 2021, 6 851 repas en 2020 (Covid) et 9 314 repas en 2019.*

En 2022, 8 450 repas ont été servis à des élèves lasallois (soit 72.12% du total des repas servis) pour 7 819 repas en 2021, 5 001 repas en 202 et 6357 repas en 2019.

De septembre à décembre 2022, ont été inscrits à la cantine 118 élèves, pour 122 élèves l'année précédente. A la rentrée de septembre 2022 et jusqu'à Noël, la répartition des repas achetés pour les élèves lasallois par tranches de tarifs est la suivante :

Sept. / Déc. 2022	Total	2,24	2,54	3,15	3,64	4,05
Nombre de repas	3 419	859	920	530	368	742
% par tarif	100%	25,12%	26,92%	15,50%	10,76%	21,70%

Les 2 premières tranches de tarification correspondent à 50 % des repas pris.

M. BENEFIGE : *Est-ce que vous avez des questions sur ce budget ?*

Mme ZANCHI : *Il y en a beaucoup à 4,05 € ?*

M. BENEFIGE : *Oui, 21,7 %*

M. VIVET : *Si je mémorise bien par rapport à la commission, il faut acheter un déficit antérieur, environ 30 000 €.*

M. BENEFIGE : *Oui, donc pour le budget cantine, le total des dépenses est de 120 699,01 €, qui comprends le montant de 2022 que j'ai cité plus le déficit antérieur de 30 861.12 € qui représente 2 années car il y a une opération qui n'avait pas été passée en 2021.*

- M. VIVET :** *La question est pourquoi cela n'apparaît pas sur ta note ? Juste pour la compréhension, car lorsque je regarde les chiffres je me retrouve avec un décalage d'environ 30 000 €.*
- M. BENEFICE :** *Oui, parce que j'ai parlé des dépenses propres à 2022.*
- M. VIVET :** *OK.*
- Mme ROLAND :** *Mais comme celui de 2021 n'a pas été compté en 2021, il faut le compter en 2022. Donc l'excédent global ce n'est pas celui-là.*
- M. BENEFICE :** *J'ai bien parlé du déficit qu'il nous faudra couvrir, ce n'est pas 30 000 €. Les 30 000 € sont couverts par le budget 2022, qui se termine avec un solde négatif de 18 000 €.*
- Mme ROLAND :** *D'accord.*
- M. BENEFICE :** *La remarque sera notée au Compte-rendu. Donc nous pouvons passer au périscolaire ?*
- Mme MARTIN :** *Quel est le prix du repas en 2022 ? J'ai en tête celui de 2023 car on en a parlé.*
- M. LAFONT :** *Le repas livré par la Cuisine Florian est à 4,05 € et avec la livraison à 4.75 €*
- Mme MARTIN :** *Maintenant il est à 4,79 €.*
- Mme ROLAND :** *C'est 4,05 €.*
- Mme ZANCHI :** *C'est 4,69 € à partir du 1^{er} janvier 2023.*
- M. BENEFICE :** *Oui, dès le premier janvier. Nous le noterons.*
- Mme MARTIN :** *C'est pour cela que je posais la question, c'est une information intéressante. C'est passé de 4,05 à 4,69 €.*

PERISCOLAIRE :

		BP 2022	CA 2022
DEPENSES			
002	Déficit antérieur	55 768,88	55 768,88
002 Déficit antérieur		55 768,88	55 768,88
6042	Alimentation	3 000,00	4 120,18
60611	Eau et assainissement	500,00	480,99
60628	Pharmacie	150,00	
60631	Produits entretien	350,00	
60632	Petit équipement	1 000,00	
6064	Fournitures bureau	500,00	55,08
6068	Frais pédagogiques	500,00	89,86
615221	Entretien Bâtiment	500,00	678,07
6156	Maintenance	200,00	127,20
6248	Transport - Sorties	1 000,00	642,80
6262	Téléphone Internet	800,00	528,88
011 Charges à caractère général		8 500,00	6 723,06
6215	Salaires	33 000,00	34 193,85
6218	Intervenants	1 500,00	300,00
012 Charges de personnel		34 500,00	34 493,85
65548	Adhésions abonnements	200,00	
65 Autres charges gestion courante		200,00	0,00
TOTAL DEPENSES		98 968,88	96 985,79
RECETTES			
70388	Participations familles	7 500,00	1 774,20
7478	C.A.F. / M.S.A.	8 000,00	19 017,83
	CAF solde N-1	4 100,00	3 914,09
7788	Produits exceptionnels		60,51
Total recettes usagers & organismes		19 600,00	24 766,63
74748	Commune équilibre	23 600,00	
7552	Commune Déficit antérieur	55 768,88	55 768,88
Total apport Lasalle		79 368,88	55 768,88
TOTAL RECETTES		98 968,88	80 535,51
SOLDE ANNUEL		0,00	-16 450,28

Le périscolaire regroupe les temps des garderies matin et soir, l'interclasse à midi et compte depuis la rentrée de septembre 2018, l'accueil du mercredi toute la journée. Pour mémoire, l'école a repris le rythme de la semaine de 4 jours depuis la rentrée de septembre 2017.

Les activités du centre de loisirs pendant les vacances scolaires sont, il faut le rappeler, à la charge de la communauté de commune.

Les dépenses propres à 2022 s'élèvent à 41 216.91 €.

Les mercredis le nombre moyen d'enfants accueillis est passé d'une moyenne de 10 à 25 enfants. Ce nombre a atteint ponctuellement 32 enfants. Ceci est dû à la scolarisation obligatoire en maternelle des enfants à partir de 3 ans, enfants qui ne vont plus en crèche et fréquentent le centre de loisirs le mercredi.

Mme ROLAND : *Il faut que tu parles moins vite car là je ne suis plus. Pourquoi on n'a pas de texte ?*

M. BENEFICE : *Je vous ai distribué seulement la 1^{ère} page de mes commentaires qui présente une synthèse chiffrée du budget M14 et ses annexes.*

Mme ROLAND : *Mais on ne suit rien.*

M. BENEFICE : *Vous avez eu tous les budgets que nous examinons ce soir. Vous pouvez me poser des questions. C'est ma présentation. Vous avez les chiffres, ensuite j'explique ce qui incombe à la charge de la commune. Les dépenses propres à 2022 s'élèvent à 41 216.91 €, qui correspondent à 96 985.79 €, auxquelles on retire 55 768.88 €.*

M. VIVET : *41 216.91 €, ce chiffre apparaît où dans le budget ?*

M. BENEFICE : *C'est un calcul.*

Mme ROLAND : *Pour moi c'est incompréhensible.*

A noter la création, à partir du mois de septembre 2022, d'un « accueil ados » qui permet d'accueillir les jeunes collégiens dès la 5^{ème} jusqu'à leurs 17 ans. Cet accueil est assuré par 2 jeunes éducateurs pour un équivalent temps plein (ETP). Aujourd'hui ce sont 18 jeunes qui sont concernés.

Le total des recettes externes (participation des familles, CAF / MSA – aide aux structures) s'élève à 24 766.63 €, ce qui laisse à la charge de la commune pour 2022, la somme de 16 450.28 €.

M. BENEFICE : *Deux groupes sont constitués (3-6 ans et 6-12 ans) qui bénéficient des activités adaptées à leurs âges et à leurs rythmes.*

Mme ZANCHI : *Et la majoration du mercredi, elle y est ?*

M. BENEFICE : *En commission nous avons donné le détail, par contre au niveau de la participation des familles une remarque avait été faite que la somme était très peu élevée. La réponse est qu'il y a 4 157,20 € qui concerne 2022 et qui seront encaissés en 2023. Si nous avons pu l'inscrire en 2022, cela aurait amené à 5 931,40 €, ce qui est plus comparable à 2021.*

Sur les 6 dernières années, le coût net annuel à la charge de la Commune est le suivant :

2017	2018	2019	2020	2021	2022
11 426,23	25 037,70	20 935,76	27 704,51	28 064,37	16 450,28

M. BENEFICE : *Est-ce que vous avez des questions ?*

Mme MARTIN : *Ce que l'on peut faire remarquer c'est que les familles ont plutôt moins participé. C'est plutôt bien pour les familles. Et la CAF a donné plus.*

Mme ZANCHI : *La CAF ne donne pas plus ou moins. Le calcul est fait par rapport au nombre d'enfants, d'heures facturées aux parents. La CAF fonctionne en heures réelles d'accueil, à 0,54 centimes de l'heure par enfant, majoré le mercredi à 1 € parce que nous avons en PEDT et un plan mercredi.*

M. BENEFICE : *Je vois que c'est des sommes de 2021 (plan mercredi) que nous avons aussi perçues en 2022.*

Mme ZANCHI : *Car nous avons eu la labellisation du plan mercredi.*

M. BENEFICE : *C'était quand même 3 914,09 € qui concernaient en fait 2021. Si vous n'avez pas d'autres questions, nous pouvons passer au parc locatif.*

PARC LOCATIF :

Fonctionnement :

ART.	DESIGNATION	BP 2022	CA 2022
60611	Eau et assainissement	1 000,00	666,05
60612	Electricité	11 000,00	7 426,55
60621	Combustibles	2 000,00	
615228	Entretien bâtiments	20 700,00	15 580,32
60632	Petit équipement	5 000,00	8 797,67
6156	Maintenance	5 200,00	5 532,19
6161	Assurance	3 100,00	3 085,15
6188	Linge Gîte		294,20
6262	Frais télécom	1 500,00	1 180,24
63513	Taxes foncière	35 200,00	35 200,00
011 Charges à caractère général		84 700,00	77 762,37
6215	Personnel	40 000,00	39 999,19
012 Charges de personnel		40 000,00	39 999,19
66111	Charges financières	24 500,00	23 155,95
66 Charges financières		24 500,00	23 155,95

6522	Prélèvement Commune	111 000,00	111 000,00
65548	Adhésion Office tourisme	500,00	
673	Annulation sur exercice	300,00	94,29
023	Virement investissement	57 100,00	
Total virements internes		168 900,00	111 094,29
TOTAL DEPENSES		318 100,00	252 011,80
752	Loyers	258 000,00	254 314,61
7078	Vente photovoltaïque	8 000,00	6 877,74
7588	Remb. Charges locataires	2 000,00	3 246,05
7331	Rem TEOM - locataires	9 600,00	10 280,34
	Reversement Promologis	13 000,00	13 277,43
002	Excédent	132 076,29	129 376,29
TOTAL RECETTES		422 676,29	417 372,46
SOLDE ANNUEL		104 576,29	165 360,66

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèvent à 141 011.80 € auxquels se rajoute le prélèvement exceptionnel de 111 000 € vers le budget principal de la commune, soit un total de 252 011.80 €.

A noter le montant important de la taxe foncière qui comprend depuis 2020, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères attachée au foncier bâti et payée par les bailleurs tels que la Commune. La somme de 10 280.34 € notée en recettes correspond au montant récupéré auprès des locataires comme le veut la règle en la matière.

Les recettes (hors excédent antérieur) s'élèvent à 287 996.17 €.

Pour mémoire, le montant des loyers perçus (254 314.61 €) comprend dorénavant les loyers des villas et studios revenus dans le giron municipal en 2021 et gérées précédemment par le bailleur social PROMOLOGIS.

L'excédent cumulé de fonctionnement à la fin 2022 est de 165 360.66 €. Cet excédent permettra d'équilibrer la section d'investissement.

Mme MARTIN : *Ce qui est un peu étonnant c'est que la mairie a récupéré les studios et les villas fin 2021, mais le montant des loyers est moins élevé qu'en 2021, alors qu'on est censé avoir encaissé plus de loyers. C'est 255 000 €, alors qu'en 2021 c'était 256 000 €.*

M. BENEFIGE : *C'est sensiblement la même chose. En 2021 on les avait également.*

Mme MARTIN : *C'était fin 2020. Je croyais que c'était fin 2021.*

M. BENEFIGE : *Après il y a 2 000 € d'écart.*

Mme MARTIN : *D'accord.*

M. BENEFICE : *Après il peut y avoir quelques logements vacants pendant une période. Pas longtemps. Parfois ils sont vacants le temps des travaux. Entre deux locations nous faisons les rénovations, donc nous ne percevons pas de loyers.*

Investissement :

PROGRAMMES	OPERATIONS FINANCIERES	TRAVAUX DIVERS	TOTAL
DEPENSES	96 493,79	2 646,00	99 139,79
001 Déficit antérieur	54 205,41		54 205,41
1641 - Remb. Emprunt	42 288,38		42 288,38
2132 - Travaux		2 646,00	2 646,00
RECETTES	56 905,41	0,00	56 905,41
1068 Affectation 2021	56 905,41		56 905,41
FONDS PROPRES	-39 588,38	-2 646,00	-42 234,38

Les dépenses 2022 s'élèvent à 111 805.41 €, soit principalement 42 288.38 € de remboursement d'emprunts et 54 205.41 € de couverture du solde négatif 2021. Il n'y a eu que 2 616 € de travaux.

Mme MARTIN : *Je n'ai pas compris ta dernière phrase. On avait prévu 15 000 € de travaux, et nous avons que 2 646 € € dans la comptabilité.*

M. BENEFICE : *En 2021 souvenez-vous, on a fait une analyse financière. L'excédent du parc locatif en fonctionnement a principalement été utilisé pour monter les ratios du budget principal. Il n'y avait pas de péril, mais M. BASCOU avait fait remarquer que notre structure de budget était fragile. Il était prévu que l'on fasse très peu de travaux sur le parc locatif.*

Mme ZANCHI : *On en a fait très peu.*

M. BENEFICE : *Dans le fonctionnement et l'entretien il y a eu quand même 15 000 € dépensés ;*

Mme ZANCHI : *Ce qui est normal.*

M. BENEFICE : *Oui.*

Mme ROLAND : *Quelle est la différence entre l'entretien et les travaux ?*

- M. BENEFICE :** *Ce que l'on inscrit en investissement ça dépend de la nature des travaux et du montant de la facture. Par exemple les travaux exécutés par l'équipe municipale sont inscrits en entretien (fonctionnement). On achète les matériaux et l'équipe réalise les travaux.*
- Mme MARTIN :** *En fait, ce qui est mis en investissement, c'est ce qui est amortissable avec les années.*
- M. BENEFICE :** *Il n'y a pas d'amortissement. Il y a des doctrines. Cela fait partie des subtilités que je ne maîtrise pas.*
- M. SERRE :** *Si ce chiffre est très bas, c'est parce que c'est fait en régie. Le montant des travaux est faible car nous faisons beaucoup en régie.*
- Mme CHAUBET :** *Ce que l'on appelle des travaux en régie, ce sont des travaux pour lesquels la commune a acheté le matériel et le personnel municipal effectue les travaux.*
- M. BENEFICE :** *On ne parle pas de la régie de coordination.*

Les recettes s'élèvent à 56 905.41 € composées uniquement de l'affectation de résultat 2021.

Le solde négatif de – 42 234.38 € sera entièrement couvert par le virement depuis la section de fonctionnement.

- M. BENEFICE :** *Avez-vous d'autres questions ou remarques ? Nous pouvons procéder au vote du Compte Administratif de ces trois budgets, comme cela ceux qui doivent partir peuvent voter.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « Pour » et 2 abstentions (Mme ROLAND, M. ROCHETTE) :

- APPROUVE les comptes administratifs 2022 des budgets « Cantine », « Périscolaire » et « Parc Locatif »,
- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation d'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMMUNE (M14) :**Fonctionnement :**

N°	COMPTES	BP 2022	CA 2022
011	Charges générales	300 050,00	311 568,18
012	Charges Personnel	856 000,00	946 365,22
65	Gestion courante	161 766,66	130 751,18
66	Charges financières	26 500,00	27 607,47
67	Charges exceptionnelles	216 030,00	123 244,76
68	Dotations aux provisions	486,21	0,00
023	Virement section invest.	129 788,00	0,00
TOTAL DEPENSES		1 690 620,87	1 539 536,81
013	Atténuation de charges	70 000,00	78 069,57
70	Vente de produits	3 000,00	3 850,00
73	Impôts et taxes	567 268,00	608 537,70
74	Dotations, subv., particip.	471 872,00	523 904,61
75	Produits gestion courante	325 750,00	300 488,65
77	Produits exceptionnels	120 000,00	141 793,68
002	Excédent reporté (N-1)	132 730,87	132 730,87
TOTAL RECETTES		1 690 620,87	1 789 375,08
SOLDE ANNUEL		0,00	249 838,27

Les dépenses totales 2022 s'élèvent à 1 539 536.81 € pour 1 352 555.47 € en 2021. Elles sont en légère hausse.

Les charges générales sont de 311 568.18 €, supérieures à celles de 2021 de + 22 761.80 € qui s'expliquent principalement par l'intervention de l'expert mandaté pour l'analyse des impôts fonciers de la commune payée 17 000 € (moitié des 30 000 € d'économies réalisées + 2 000 € d'honoraires pour l'analyse financière prospective effectuée également) et près de 13 000 € de charges courantes dont électricité et combustible (fuel).

La taxe foncière également, puisque nous avons récupéré les villas de PROMOLOGIS en 2021, mais l'impôt a été demandé en 2022 pour deux années (2021 et 2022).

Les fournitures scolaires ont également augmenté.

L'eau, car on a posé des compteurs sur tous les bâtiments publics.

Les fêtes et cérémonies sont moins importants car il n'y a pas eu le feu d'artifice et les décorations de Noël car un groupe d'habitants a travaillé sur les décorations de Noël. On peut les remercier.

Mme ZANCHI : *Le plus important c'est que les gens sont venus. Dommage qu'il n'y ait eu qu'une journée d'ouverte pour faire des décorations, parce que les personnes se sont rencontrées, ont discuté, cela a beaucoup de valeur.*

Mme ROLAND : *Cela crée du lien.*

Mme MARTIN : *Cela crée du lien.*

M. BENEFICE : *Si vous n'avez pas de questions sur les charges à caractère général, on passe aux charges de personnels.*

Le chapitre des dépenses de personnel s'élève à 946 365.22 € (856 465.61 € en 2021), soit une augmentation de + 89 899.61 € due principalement :

- Au recrutement d'un agent au service Régie de Coordination pour le remplacement d'un agent en arrêt maladie toujours sur effectif mairie et rémunéré,
- Aux heures supplémentaires au service de la restauration scolaire du fait de l'augmentation du nombre d'élève fréquentant la cantine,
- Aux heures supplémentaires de ménage rendues nécessaires sur l'ensemble des bâtiments municipaux,
- Au recrutement dès octobre des 2 jeunes éducateurs sur « l'accueil ados »,

M. BENEFICE : *On peut trouver d'autres explications de l'augmentation des charges du personnel, comme l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022.*

Si l'on retranche les recettes en atténuation des charges salariales qui s'élèvent en 2022 à 78 069.57 €, le poids des charges de personnel se situe au niveau de + 868 295.65 € (+ 785 176.23 € en 2021) et représente 59.41 % du total des dépenses.

Si l'on considère les charges de personnel afférentes aux 4 budgets annexes, Parc Locatif, Chaufferie, Centre de Création et de Formation, et Eau et Assainissement dont le total atteint 93 644.88 €, la charge de personnel des services généraux Mairie tombe à 53.01 % (pour 58.56 % en 2021 et 49.03 % en 2020).

M. BENEFICE : *C'est-à-dire que c'est le budget principal qui enregistre toutes les rémunérations et les charges afférentes au personnel. Ensuite, chaque budget annexe qui comprend du personnel prend à sa charge la part du personnel.*

Si on retire l'équivalent de cette masse salariale, le personnel propre au budget principal, à savoir le service administratif, l'école, la régie de coordination, l'équipe technique, on tombe à 53,01%

Ces pourcentages sont des indicateurs. On a souvent en tête, que 50 % c'est une moyenne habituelle dans les communes, mais c'est très variable.

Mme MARTIN : *Par contre je ne trouve pas les 78 000 €.*

Mme ROLAND : *Dans la première ligne en haut. Alors ce qui est versé des différents services on doit le retrouver dans le budget général.*

- M. BENEFICE :** *Oui, en recettes, il rentre dans les produits de gestion courante.*
- Mme MARTIN :** *C'est quoi alors les 78 000 € ?*
- M. LAFONT :** *C'est l'assurance en maladie. On les paie et après l'assurance nous rembourse.*
- M. BENEFICE :** *Si vous voulez on y reviendra quand on sera dans les recettes. Il y a deux choses la ligne atténuation de charges, on y reviendra. Et il y a les prises en charge par chacun des budgets annexes autonomes. Est-ce que vous avez des questions ou d'autres remarques sur les charges de personnel ?*
- Mme MALAIZE :** *Je dois vous quitter, donc je donne ma procuration à M. FLOUTIER s'il accepte.*
- M. FLOUTIER :** *Pas de problème.*

Madame Françoise MALAIZE quitte la séance et donne procuration à Monsieur René FLOUTIER.

Les charges de gestion courante de 130 751.18 € augmentent de + 10 527.58 € en raison principalement du 4^{ème} trimestre 2021 du service incendie réglé en décalé sur 2022.

Les charges financières continuent de baisser : - 1 897.42 € pour se fixer à 27 607.47 € (charges des intérêts des emprunts).

- M. LAFONT :** *Les intérêts baissent mais le capital augmente.*
- Mme MARTIN :** *C'est le principe des remboursements d'emprunts. On paie de moins en moins d'intérêts, de plus en plus de capital.*

Les charges exceptionnelles s'élèvent 123 244.76 €, elles sont supérieures à celles de 2021 de + 65 689.71 €. Cela est dû à l'imputation sur 2022 du cumul des soldes négatifs Cantine et Périscolaire 2020 et 2021 pour un total de 86 630.06 €. Sans ce report, le montant des charges exceptionnelles se serait situé vers 79 900 €.

- M. BENEFICE :** *Nous sommes dans une situation ponctuelle. Les équilibres de budget dont on a déjà parlé correspondent à deux années pour la cantine et le périscolaire.*
- Mme MARTIN :** *Mais on va le passer aujourd'hui.*

- M. BENEFICE :** *Non, c'est des écritures qui sont passées.*
- Mme MARTIN :** *Il n'y a pas de sommes en face de cantine équilibre, c'est cela que je ne comprends pas.*
- Mme ROLAND :** *Oui moi aussi.*
- M. BENEFICE :** *Dans ma présentation générale, ce n'est pas les mêmes choses. Je présente le résultat net de l'année 2022. A un moment je parle de l'équilibre du budget annexe. Cet équilibre on le fera qu'en 2023. Si j'ai annoncé 415 000 € d'excédent, ce sera vrai. Mais ces sommes sont déjà engagées sur 2023. C'est pour calculer ce qui sera réellement disponible en 2023. C'est les restes à réaliser.*
- Mme ROLAND :** *Celui-là pourtant c'est bien 2022 ? Il est fini.*
- M. BENEFICE :** *Ce n'est pas les mêmes sommes. L'équilibre est dans le budget prévisionnel.*
- M. VIVET :** *Ce déficit, pourquoi il n'est pas mis en compte dans le Compte Administratif de l'année dans lequel il a eu lieu. Et pourquoi il est reporté l'année d'après ?*
- M. BENEFICE :** *C'est la loi, on est obligé de constater le déficit et on les comble l'année suivante. C'est le mécanisme.*
- Mme MARTIN :** *Ce qu'il faut dire, c'est que pour les gens qui connaissent la comptabilité privée, c'est que dans la comptabilité publique on ne peut pas revenir sur l'exercice précédent. En comptabilité privé on a les charges de 2023 qui affectent le budget précédent, ce qui est plus facile à lire. Ici nous avons constamment des reports.*
- Mme ZANCHI :** *Je voudrai savoir pourquoi il y a écrit déficit et pourquoi sur la ligne commune équilibre il n'y a rien.*
- M. BENEFICE :** *Sur le compte administratif, je vous ai fait remarquer que la ligne équilibre était dans la colonne budget prévisionnel.*
- Mme ROLAND :** *Là il n'y a même pas dans le budget cantine.*
- Mme ZANCHI :** *Pourquoi on fait apparaître 16 450 € le solde des actifs là, alors que si on mettait Commune équilibre là.*
- M. BENEFICE :** *On pourrait le faire si on était autorisé à la faire.*
- Mme ZANCHI :** *On n'a pas le droit ?*
- M. BENEFICE :** *Une année j'ai essayé, on a été rejeté par la trésorerie.*

Mme CHAUBET : *J'ai pris la cantine mais sur le périscolaire c'est pareil, si vous prenez le budget de la cantine, si vous allez en bas de la colonne budget primitif, vous avez solde annuel 12 800 € qui correspond aux prévisions sur le budget communal cantine équilibre.*

Mme ROLAND : *Pourquoi ce n'est pas écrit dans la cantine équilibre là ?*

Mme MARTIN : *Parce que ce n'est pas passé physiquement dans les comptes.*

Mme CHAUBET : *Parce que je ne l'ai pas reporté dans la colonne budget prévisionnel.*

Mme ROLAND : *Parce que cela ne donne pas la même chose.*

M. BENEFICE : *Oui, parce que si on avait reporté les 12 800 dans la colonne ça équilibrerait. On mettra le montant dans la colonne ce qui équilibrera les budgets cantine et périscolaire. On a terminé pour les dépenses, on passe aux recettes. Il y avait une question sur les petits équipements. Vous avez eu une liste. Cela avait été demandé donc nous l'avons communiqué.*

Le total des recettes nettes 2022 se chiffre à 1 656 644 €, une fois neutralisé l'excédent N-1 reporté (132 730.87 €), à comparer à 1 394 374.35 € en 2021.

Le chapitre « atténuation de charges » s'élève à 78 069.57 €. Il comprend :

- Le remboursement par la Communauté de Communes des charges du personnel municipal affecté au Centre de loisirs extrascolaire intercommunal,
- Les remboursements de l'assurance statutaire face aux absences pour maladie.

Le chapitre « vente de produits » s'élève à 3 850 €. Il s'agit des concessions des cimetières.

M. BENEFICE : *Petite parenthèse concernant les recettes des concessions du cimetière sur le colombarium.*

M. FLOUTIER : *Oui.*

Mme ROLAND : *Dans les produits, il n'y a pas les ventes de terrains ?*

M. LAFONT : *Il n'y en a pas eu en 2022*

Mme ROLAND : *Il a été vendu en 2022 le terrain pour M. SCHWEDA.*

M. FLOUTIER : *Il n'est pas encore vendu.*

M. BENEFICE : *Il y a deux questions. Là on parle de la vente des concessions aux cimetières, pas des terrains.*

- Mme MARTIN :** *Là c'est les bouts de terrain du cimetière qui sont vendus.*
- M. FLOUTIER :** *Tu ne les achètes pas, tu les loues.*
- M. BENEFICE :** *Et la vente de terrain ça se met dans la section investissement.*
- Mme ROLAND :** *Le terrain autour de la filature Paulhan ça en est où ?*
- Mme CHAUBET :** *Concernant ces ventes de terrains vous vous êtes prononcés sur le principe, en aucun cas sur la vente puisque nous sommes en l'attente de références cadastrales. Ces ventes doivent repasser en conseil municipal pour autoriser la vente de la parcelle avec toutes les références et le bon montant.*
- Mme ROLAND :** *D'accord. Alors par rapport à cela, nous pouvons demander aux domaines pour évaluer le terrain.*
- Mme CHAUBET :** *Cela ne se fait plus.*
- Mme ROLAND :** *Si cela se fait encore.*
- Mme CHAUBET :** *Nous l'avons demandé. Cela ne se fait plus pour un certain montant. Nous avons demandé au cadastre, il nous a répondu qu'il ne le faisait plus pour ces parcelles-là.*
- M. BENEFICE :** *Si on a une première estimation grossière inférieure à un certain montant, nous n'avons pas d'évaluation des domaines. Cela fait partie de la diminution du service rendu. Un exemple de plus.*
- Mme ROLAND :** *C'est évalué comment ? Au pif ?*
- M. BENEFICE :** *C'est une entente entre le vendeur et l'acheteur.*
- Mme MARTIN :** *Puisqu'on est parti pour parler de ces ventes de terrain, comment cela apparaît comptablement, même si on vend le terrain pour la maison de retraite à un euro symbolique.*
- M. BENEFICE :** *Le 1 euro apparaîtra quelque part. Pour cette vente aussi nous sommes dans l'attente de découpage cadastral. C'est en cours.*

Le chapitre « Impôts et taxes » (608 537.70 €) est en augmentation de + 55 271.40 € due principalement à l'augmentation du produit des 4 taxes. Les taux de la fiscalité locale n'ayant pas augmentés, il s'agit uniquement de l'évolution des bases d'imposition qui, faut-il le rappeler, n'est pas du ressort de la commune.

- M. VIVET :** *Dans ce que tu as envoyé cette nuit, que je n'ai pas regardé. Nous avons demandé un détail sur les 4 taxes.*

- M. BENEFICE :** *Vous avez reçu plus que le détail des 4 taxes. Il y a des chiffres qui sont redistribués sur les différentes lignes.*
- Mme CHAUBET :** *Ce que vous avez reçu, c'est réparti ensuite au niveau du budget sur la ligne des 4 taxes THLV, prélèvement GIR, compensation de taxe foncière.*
- Mme ROLAND :** *J'avais une question à poser par rapport aux taxes. Par rapport au problème de logement qu'il y a sur Lasalle. Il y a des communes qui taxent un peu plus les résidences secondaires, afin de pousser les propriétaires à louer. C'est à réfléchir.*
- M. BENEFICE :** *Ce qui est fait aujourd'hui, qui n'était pas fait, c'est d'appliquer une taxe, la Taxe d'Habitation sur Locaux Vacants. L'idée de cette taxe est d'inciter les propriétaires de logements vacants à s'en défaire ou les louer. Par contre au niveau des résidences secondaires, l'Etat a entamé une démarche vers ces propriétaires puisqu'il est obligatoire depuis le premier janvier de déclarer précisément l'utilisation de chaque bien afin que la taxe d'habitation s'applique sur les résidences secondaires. Au niveau de l'incitation par les communes nous n'y avons pas réfléchi.*
- Mme ROLAND :** *Il pourrait y avoir une réflexion.*
- M. VIVET :** *Les 40 000 € d'augmentation des 4 taxes entre 2021 et 2022, ils viennent d'où ?*
- M. BENEFICE :** *Principalement de l'évolution des valeurs locatives.*
- Mme ROLAND :** *Pourquoi le THLV est en négatif dans les recettes ? Parce que c'est à verser au département ?*
- M. BENEFICE :** *Non. Je ne sais pas. Je savais que ça poserait question. Il doit y avoir une régularisation.*
- Mme CHAUBET :** *Vous regardez le document que vous a envoyé M. BENEFICE, vous verrez que ces montants sont en négatif.*
- Mme ROLAND :** *Quel document ?*
- Mme MARTIN :** *Cela ne se lit pas facilement.*
- M. BENEFICE :** *J'en conviens que ce n'est pas facile. Mme CHAUBET arrive à redistribuer les chiffres dans les bonnes cases. Je lui fais confiance.*
- Mme ROLAND :** *C'est gentil de nous donner des documents comme cela, ce qui sera intéressant c'est de nous donner des explications. Je veux dire que ça ne rime à rien.*

M. BENEFICE : *On avance. Le chapitre dotation et participation.*

Le chapitre « Dotations, Subventions et Participations » (523 904.61 €) augmente de + 54 478.61 €. Au sein de ce chapitre, les deux lignes « dotation de péréquation » et « compensation de taxes » augmentent seulement de + 1 538 €. Les deux lignes de dotation « DGF » et « DSR 2^{ème} part » progressent de + 9366 €.

M. BENEFICE : *J'ai ajouté la DGF et la dotation pour les communes rurales car Lasalle est un ancien chef-lieu de canton. On constate que les dotations augmentent de 9 366 € si on cumule les deux lignes. Les deux autres lignes, dotation de péréquation et compensation de taxe, augmente de 1 538€. Ce qui nous provient de l'Etat augmente donc de 10 904 €.*

Mme ROLAND : *La taxe a diminué.*

Mme MARTIN : *Il faut cumuler les deux lignes.*

Mme ROLAND : *D'accord.*

L'augmentation la plus importante découle de la progression de la Taxe de mutation (+ 22 576 €) qui illustre la vitalité du marché immobilier de la commune et, par-là, son attractivité.

S'il y a beaucoup de mouvements sur l'immobilier c'est que la commune est attractive. A noter que le filet inflation est une dotation de l'Etat au titre de l'inflation et compensation de l'augmentation de l'électricité.

Le chapitre « Produits de gestion courante » de 300 488.65 € est supérieur à 2021 (281 644.71 €) de + 18 843.94 €.

Le chapitre « Produits exceptionnels » s'élève à 141 793.68 €, composés principalement du prélèvement de 111 000 € effectué depuis le budget de fonctionnement du Parc Locatif.

Au total, la différence des recettes et des dépenses produit un excédent propre à 2022 de + 117 107.40 € qui, ajouté à l'excédent reporté de 2021, constitue l'excédent global à fin 2022 de + 249 838.27 €.

M. BENEFICE : *Avez-vous d'autres questions ?*

Investissement :

Programmes		Operations Financières	Travaux Divers	Bâtiments	Voirie	Matériel	Cantine CLSH	TOTAL
DEPENSES		206 252,97	4 965,00	5 767,20	10 456,68	15 512,80	8 776,76	251 731,41
001	Déficit reporté	133 264,65						133 264,65
1641	Remb. Emprunt	72 988,32						72 988,32
215	Matériel			5 767,20		15 512,80	5 524,76	26 804,76
21318	Travaux		4 965,00				3 252,00	8 217,00
2151	Voies/réseaux				10 456,68			10 456,68
RECETTES		156 034,82	0,00	0,00	22 167,68	0,00	7 319,19	185 521,69
10222	F.C.T.V.A.	12 295,82						12 295,82
1068	Affectation 2021	133 264,65						133 264,65
13158	Subvention CAF						7 319,19	7 319,19
1342	Amendes police				22 167,68			22 167,68
10226	Taxe aménagement	10 474,35						6 374,25
FONDS PROPRES		-50 218,15	-4 965,00	-5 767,20	11 711,00	-15 512,80	-1 457,57	-66 209,72

Les dépenses d'investissement 2022 se sont élevées à 251 731.41 € et sont constituées de :

- La couverture du solde négatif 2021 de 133 264.65 €
- Le remboursement des capitaux empruntés de 72 988.32 €
- Dépenses de matériel et de travaux sur bâtiments et voirie pour 45 478.44 €

Les recettes 2022 d'un total de 185 521.69 € sont constituées :

- De l'affectation du résultat 2021 pour 133 264.65 €
- Du FCTVA (remboursement TVA sur travaux 2021) de 12 295.82 €
- Du produit de la taxe d'aménagement de 6 374.25 €
- De subventions (CAF et amendes de police) d'un total de 29 486.87 €.

C'est le virement depuis la section de fonctionnement pour 66 209.72 € qui équilibrera ce budget des investissements 2022.

M. BENEFIGE : *Est-ce que vous avez des questions ?*

Mme ZANCHI : *Le montant de la subvention CAF correspond au montant des travaux du centre de loisirs ?*

M. BENEFIGE : *Oui.*

M. VIVET : *Si j'ai bien compris, le déficit reporté sur 2023, il va être grosso modo la moitié du déficit reporté sur 2022.*

M. BENEFICE : *Oui.*

M. VIVET : *On est d'accord.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « Pour » et 2 abstentions (Mme ROLAND, M. ROCHETTE) :

- APPROUVE le compte administratif 2022 du budget de la Commune (M14),
- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation d'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mme ROLAND : *J'explique pourquoi je m'abstiens. Si je me suis abstenue sur le budget, c'est pour être cohérent. Et puis je trouve que ce n'est pas accessible pour le public. Quand on va avoir le compte rendu, les gens vont avoir des tas de chiffres. Je trouve cela désolant.*

M. BENEFICE : *C'est un rapport financier, donc il y a forcément des chiffres.*

Mme ROLAND : *Forcément, mais il ne faut pas qu'il n'y ait que cela.*

M. BENEFICE : *Si je compare avec la Communauté de Communes, on a que des chiffres avec des explications orales, mais il n'y a aucun commentaire. Ici il y a des commentaires. Ce n'est peut-être pas suffisant. Mais il y a des tentatives d'explications.*

Mme MARTIN : *C'est pour cela que j'ai demandé à Chantal est-ce qu'il y aura dans le compte-rendu, les commentaires.*

M. BENEFICE : *Oui, ainsi que les remarques et les questions.*

CHAUFFERIE

Pour mémoire, la chaufferie bois (qui alimente la maison de retraite et la maison de santé) a été officiellement mise en service début décembre 2015. 2022 est la 7^{ème} année Budgétaire complète.

Fonctionnement :

	DESIGNATION	BP 2022	CA 2022
DEPENSES			
6061	Combustible	16 000,00	13 053,86
6021	Achat Energie Maison de Retraite		
6051	Electricité	1 500,00	1 470,61
6064	Fournitures administratives	250,00	
6132	Location chaufferie gaz	500,00	482,00
61558	Entretien réparations	1 500,00	634,00
6156	Maintenance	700,00	405,00
6161	Assurances	500,00	
6262	Frais téléphone	500,00	
011 Charges à caractère général		21 450,00	16 045,47
6215	Personnel	12 000,00	11 999,74
012 Charges personnel		12 000,00	11 999,74
66111	Charges financières	1 800,00	1 641,88
6811	Amortissement	8 000,00	7 369,95
66 Charges financières		9 800,00	9 011,83
	<i>Virement investissement</i>		
TOTAL		43 250,00	37 057,04
RECETTES			
703	Vente énergie Maison de Retraite	17 000,00	12 019,31
703	Vente énergie Maison de Santé	2 000,00	1 500,82
7083	Abonnement Maison de Retraite	9 660,00	9 660,00
7083	Abonnement Maison de Santé	1 236,00	1 236,00
778	Remboursement assurance		0,03
002	Excédent antérieur	21 961,74	21 961,74
TOTAL		51 857,74	46 377,90
SOLDE ANNUEL		8 607,74	9 320,86

Les dépenses 2022 réalisées pour un total de 37 057.04 € comprennent principalement des dépenses de combustibles (plaquettes) de 13 053.86 € et de personnel pour un montant de 11 999.74 €, ainsi que la dotation aux amortissements qui nous a été communiquée par les services de la Trésorerie de 7 369.95 €.

Les recettes propres à 2022 constituées par la vente d'énergie à la maison de retraite et à la maison de santé se sont élevées à 24 416.16 € (le total des recettes – l'excédent antérieur).

Avec l'apport de l'excédent 2022 reporté, le solde du budget de fonctionnement s'élève à + 9 320.86 €.

- Mme MARTIN :** *Il y a un report nettement inférieur à l'année précédente. C'est toujours les mêmes problèmes de reports. Il va être reporté, cette année 2023, 9 320 €, alors qu'en 2021 il avait été reporté 21 000 €.*
- M. LAFONT :** *Cela veut dire que nous avons plus dépensé.*
- Mme MARTIN :** *Exactement. On va reporter un excédent qui est nettement inférieur.*
- M. BENEFICE :** *Ce budget il n'est pas destiné à gagner de l'argent. Il faut adapter le prix au juste coût du service. Au départ les coûts d'amortissement n'étaient pas compris, ce qui amené un excédent supérieur. Nous avons réajusté le prix en conséquence. Par contre aujourd'hui il va falloir voir au niveau du budget prévisionnel voir si avec cet excédent inférieur, comment on peut équilibrer le budget. Il peut y avoir une augmentation du prix.*
- M. VIVET :** *Si j'ai bien compris, entre l'excédent de 9 300 € et les dépenses de 37 000 €, c'est là qu'il faut trouver le trou entre les deux.*
- Mme ROLAND :** *Il y a la vente.*
- M. BENEFICE :** *Oui.*
- M. LAFONT :** *Si on fait le calcul, c'est vrai que si on enlève l'excédent antérieur 46 021 €, on était en déficit de 13-14 000 €.*
- M. BENEFICE :** *J'ai fait la remarque en commission des finances. Il faudra augmenter les recettes.*
- Mme MARTIN :** *C'est une politique, c'est volontaire. En 2021 on a tout baissé.*
- M. BENEFICE :** *Oui les montant des abonnements ont baissé mais le prix des plaquettes augmente. Il faut noter que la chaufferie est très bénéfique pour la maison de retraite qui a baissé ces prix de chauffage, donc il faut rester vigilant pour que la maison de retraite continue de bénéficier de cet avantage. La maison de santé également, mais c'est une faible partie. C'est essentiellement la maison de retraite qui en bénéficie.*

Monsieur Michel LAFONT quitte la séance et donne procuration à Mme OLIVIER.

Investissement :

	DESIGNATION	BP 2022	CA 2022
DEPENSES			
1641	Remboursement emprunt	3 700,00	3 628,13
215318	Travaux	2 123,99	
215	Provision pour travaux	7 000,00	
TOTAL		12 823,99	3 628,13
RECETTES			
001	Excédent antérieur	4 823,99	4 823,99
1311	Subventions		1 575,00
28181	Amortissement	8 000,00	7 369,95
TOTAL		12 823,99	13 768,94
SOLDE		0,00	10 140,81

Les dépenses d'investissement 2022 sont constituées uniquement du montant du capital remboursé au titre de l'emprunt, soit 3 628.13 €.

En recettes, d'un total de 13 768.94 €, sont inscrits :

- L'excédent 2021 reporté de 4 823.99 €
- L'annuité d'amortissement de 7 369.95 €
- Et la subvention de l'ADEME pour l'étude de faisabilité de la chaufferie de 1 575 €

Pour mémoire une subvention de la Région du même montant a été perçu en 2021. A la conclusion de cette étude de faisabilité le projet de création d'une chaufferie qui aurait alimenté le quartier des Glycines n'a pas été retenu car il n'était pas adapté. Nous avons eu une subvention pour ces études. Le solde de cette section est positif de + 10 140.81 €.

M. BENEFIGE : *Est-ce que vous avez des questions ?*

M. VIVET : *D'où vient l'excédent antérieur ?*

M. BENEFIGE : *Tu peux le voir sur les années précédentes. La situation normale c'est que l'on soit toujours en excédent.*

M. SERRE : *En 2021, on a eu des problèmes avec la chaufferie, la chaudière qui était mal réglée. Chacun se reportait la responsabilité. On a fait venir tout le monde (fournisseur de bois, constructeur, la maintenance). Ils ont trouvé un compromis et depuis la chaudière marche très bien. Quand on a fait les investissements en 2021, on avait tenu compte des investissements précédents.*

M. VIVET : *C'est ce qui explique qu'on fait plus que doubler l'excédent.*

- M. BENEFICE :** *Chaque année il y a le montant des amortissements, tous les ans 7 300 € sur 20 ans.*
- M. VIVET :** *Ce que je vois c'est que l'on double le solde d'excédent par rapport à l'année dernière. On était à 5 000 € et on passe à 10 000 €.*
- M. BENEFICE :** *Et l'an prochain on sera à 17 000 €. Dans la mesure où c'est une chaufferie relativement neuve, il y a peu de dépenses. Par contre chaque année il y a plus 7 000 € qui viennent en recettes.*
- M. VIVET :** *On constitue des provisions ? C'est cela l'idée ?*
- M. BENEFICE :** *Le principe de l'amortissement est en prévision. Si dans 10 ou 15 ans il faut réaliser des travaux. C'est le principe de l'amortissement.*
- Mme MARTIN :** *La question est que faisons-nous de cet argent ?*
- Mme ROLAND :** *Si dans 10 ans elle tombe en panne.*
- M. BENEFICE :** *Un amortissement de 7 000 € sur 20 ans, donc 140 000 € au total.*
- M. SERRE :** *Nous sommes supposés remplacer la chaudière lorsqu'elle sera obsolète.*
- Mme MARTIN :** *OK.*
- M. BENEFICE :** *Cela évitera d'emprunter.*
- M. VIVET :** *J'en conviens.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « Pour » et 2 abstentions (Mme ROLAND, M. ROCHETTE) :

- APPROUVE le compte administratif 2022 du budget « Chaufferie bois »,
- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation d'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CENTRE DE CREATION ET DE FORMATION (M4) :

Pour mémoire, ce budget, avec ses sections de fonctionnement et d'investissement, a été créé en cours d'année 2019. Ce budget, pour 2022, représente la 1^{ère} année d'un fonctionnement sur 12 mois.

Fonctionnement :

	DESIGNATION	BP 2022	CA 2022
DEPENSES			
6061	Electricité	1 000,00	1 711,23
6061	Eau	200,00	134,74
6063	Petit équipement	3 890,00	5 125,03
6064	Fournitures administratives	200,00	
607	Matériel équipement	400,00	111,81
61521	Entretien bâtiment		380,00
61523	Entretien réseaux	2 500,00	2 382,50
6156	Maintenance	1 300,00	1 858,74
6161	Assurances	300,00	
6215	Personnel	27 500,00	22 053,55
6238	Communication	1 500,00	660,00
6262	Téléphone internet	600,00	329,97
627	Frais dossier emprunt	450,00	420,00
011 Charges à caractère général		39 840,00	35 167,57
6611	Intérêts emprunt	3 200,00	3 164,00
6618	Intérêts et frais prêt relais	6 490,90	7 255,90
6815	Section investissement	38 677,83	
Charges financières		48 368,73	10 419,90
TOTAL		88 208,73	45 587,47
RECETTES			
002	Excédent N-1	12 182,21	12 182,28
7083	Locations	16 026,52	6 575,00
778	Fonds solidarité covid		29 393,00
	Dotation budget principal	60 000,00	
TOTAL		88 208,73	48 150,28
SOLDE ANNUEL		2 562,81	0,00

Les dépenses qui s'élèvent à un total de 45 587.47 € sont composées de :

- 35 167.57 € de charges annuelles à caractère général constituées principalement de charges de personnel (22 053.55 €) et d'achat de petits équipements (5 125.03 €)
- Et de 10 419.90 € de charges financières liées à l'emprunt de 280 000 € contracté en 2021 et au prêt relais rendu nécessaire par le décalage du versement des subventions attendues.

M. BENEFACTICE : *Nous avons eu deux choses, le prêt relais pour pallier au décalage entre le paiement des subventions et les travaux, et l'emprunt pour financer la part en fond propre de la commune sur ce projet.*

Les recettes pour un total de 48 150.28 € sont constituées de :

- L'excédent 2021 reporté de 12 182.28 €
- Du produit des locations pour un montant de 6 575.00 €
- Du versement par l'Etat d'une dotation exceptionnelle dite « Fonds de Solidarité Covid » d'un montant de 29 393 €. Cette dotation exceptionnelle est la bienvenue.

Le solde est positif d'un montant de 2 562.81 €.

M. BENEFICE : *Nous avons prévu une somme au budget principal pour couvrir le déficit prévisionnel lors de la réalisation du budget antérieur, mais nous n'en avons pas eu besoin notamment en raison de cette dotation exceptionnelle, et c'est une bonne chose. Est-ce que vous avez des questions ?*

Mme MARTIN : *C'est juste une remarque. Effectivement nous avons budgétisé beaucoup plus que nécessaire finalement. Alors c'est normal de budgétiser plutôt large, mais nous avons budgétisé 88 000 €, alors que c'est seulement 45 000 € nécessaires. La différence c'est de l'argent qui est en quelque sorte bloqué. Nous ne l'avons pas affecté à autre chose. Il faudra que nous fassions attention dans les budgets 2023, pour ne pas avoir trop d'écart.*

M. BENEFICE : *Nous y faisons attention. Par exemple ces 29 000 € qui sont tombés du ciel n'était pas prévu.*

Mme ZANCHI : *Ce n'est pas de notre responsabilité.*

M. BENEFICE : *La remarque que Brigitte fait, d'ailleurs moi je fais la même à la Communauté de Communes, c'est qu'il faut prévoir les choses le plus juste possible pour ne pas augmenter l'imposition. Car au bout du compte ce qui équilibre le budget est la fiscalité. Nous devons absolument faire des budgets le plus juste possible, mais en fonction des informations que nous avons au moment où nous faisons les budgets.*

Mme MARTIN : *Oui.*

Investissement :

	DESIGNATION	BP 2022	CA 2022
DEPENSES			
1641	Remb prêt relais 2021	510 000,00	510 000,00
1641	Remb prêt relais 2022	510 000,00	174 700,00
1641	Remb emprunt	12 600,00	12 556,16
2181	Matériel	4 000,00	
2153	Travaux	66 000,00	7 340,56
TOTAL		1 102	704 596,72
RECETTES			
	Excedent antérieur	122 455,57	122 455,57
1312	Région	72 677,06	72 677,06
1313	Département	134 200,00	134 200,00
1311	Etat DETR 2017	70 089,54	
1311	Etat DSIL 2019	50 000,00	
1318	Europe FEADER	64 000,00	
1317	CAC Fonds de	40 500,00	40 500,00
	Prêt relais subv. 2022	510 000,00	510 000,00
TOTAL		1 063	879 832,63
SOLDE		-38 677,83	175 235,91

En dépenses d'un total de 704 596.72 € apparaissent :

- Le remboursement, en début 2022, de la totalité du 1^{er} prêt relais d'un montant de 510 000 € (suivi de l'emprunt de la même somme, comme on peut voir en recettes),

M. BENEFIGE : *Ce qu'il faut comprendre c'est que nous avons déjà fait un prêt relais, et que nous avons été obligés d'en contracter un autre car nous n'avons toujours pas reçu la totalité des subventions. Il a fallu solder le précédent et en ouvrir un autre.*

- Le remboursement partiel du 2^{ème} prêt relais pour un montant de 174 700 € après perception de subventions du Département du Gard et de la Communauté de Communes,
- Le remboursement annuel de l'emprunt pour 12 556.16 € (emprunt fonds propres Commune),
- Le règlement de la fin des travaux pour 7 340.56 €.

En recettes, sont inscrits :

- L'excédent 2021 reporté de 122 455.57 €
- Le versement du 2^{ème} prêt relais (prolongement du précédent) pour 510 000 €,
- Le versement de subventions pour un total de 247 377.06 € (Gard : 134 200 €, Communauté de Communes : 40 500 € et Région : 72 677.06 €).

Cette section d'investissement présente un solde positif de 175 235.91 €.

A noter pour prospection 2023 :

- Excédent 2022 reporté: + 175 235.91 €
- Reste à percevoir subventions: + 184 089.54 €
- Reste à rembourser prêt relais: - 335 845.08 €

Soit un solde final financement: 23 480.37 €

M. BENEFICE : *Est-ce que vous avez des questions ?*

Mme ROLAND : *Dans le fonctionnement il n'y a pas grand-chose qui reste ?*

M. BENEFICE : *Le Solde de fonctionnement est de 2 562.81 €, il n'est pas énorme. On est en période de démarrage, c'est la première année complète. Nous savons bien que nous avons des difficultés pour l'instant à louer. C'était prévisible pour les deux – trois premières années.*

M. VIVET : *Nous verrons cela aux charges du budget 2023.*

M. BENEFICE : *Exactement.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « Pour » et 2 abstentions (Mme ROLAND, M. ROCHETTE) :

- APPROUVE le compte administratif 2022 du budget « Centre Culturel »,
- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation d'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

EAU ET ASSAINISSEMENT (M49) :

2022 est la dernière année de gestion par la commune de la compétence « eau et assainissement ». En 2023, le budget prévisionnel et le compte administratif seront établis par la Communauté de Communes, mais nous allons créer un budget de délégation.

Le quotidien du service (surveillance et interventions urgentes sur les réseaux, ainsi que les relevés des compteurs d'eau) sera assuré par la Commune « au nom et pour le compte de la Communauté de Communes » au travers d'un budget dit « budget de délégation ». Pour ce dernier budget M49 communal, nous avons :

Fonctionnement :

	DESIGNATION	BP 2022	CA 2022
DEPENSES			
6061	Achat Eau	33 000,00	27 979,80
6061	EDF	1 500,00	1 379,49
6063	Fournitures d'entretien	200,00	1 489,43
6064	Fournitures administratives	650,00	650,00
6066	Carburant	900,00	900,00
6071	Compteurs		152,14
61523	Entretien réparations	10 000,00	19 626,93
6156	Maintenance station	73 000,00	78 509,24
6161	Assurances	1 000,00	1 000,00
6228	Assistance technique Dpt	400,00	390,95
6262	Frais téléphone	1 400,00	1 541,10
618	Analyse d'eau	9 840,00	10 491,24
701249	Redevance pollution	30 000,00	17 531,00
706129	Redevance collecte	9 000,00	21 457,00
011 Charges à caractère général		170 890,00	183 098,32
6215	Personnel	35 000,00	34 999,02
012 Charges personnel		35 000,00	34 999,02
66111	Charges financières	36 800,00	36 435,64
66 Charges financières		36 800,00	36 435,64
6541	Mises en non valeur		2 713,88
6542	Créances éteintes		1 102,24
65Autres charges de gestion		0,00	3 816,12
673	Annulation titres	1 000,00	4 900,03
67 Charges exceptionnelles		1 000,00	4 900,03
6811	Amortissement travaux	99 500,00	99 500,00
68 Dotation aux amortissements		99 500,00	99 500,00
TOTAL		343 190,00	362 749,13
RECETTES			
70111	Vente eau	171 000,00	169 912,18
701241	Redevance pollution	19 000,00	19 638,50
	Refacturations réclamation	1 000,00	
70611	Abonnement eau	109 375,78	118 671,21
706121	Redevance modern. réseau	9 000,00	9 173,83
7068	Raccordements	5 500,00	7 776,00
Vente de produits		314 875,78	325 171,72
741	Prime épuration agence eau	4 000,00	4 523,70
	Subv départ profil baignade	4 788,00	
Subventions		8 788,00	4 523,70
778	Produits exceptionnels		66,38
777	Amortissement subventions	6 296,97	6 296,97
002	Excédent antérieur	13 229,25	13 229,25
TOTAL		343 190,00	349 288,02
SOLDE ANNUEL		0,00	-13 461,11

Des recettes nettes de 329 695.42 € (hors amortissement subventions et excédent antérieur) qui couvrent les charges de fonctionnement courantes (hors amortissements) qui se situent à 263 249.13 €.

Rappelons que les recettes doivent couvrir non seulement les dépenses courantes mais aussi la charge obligatoire des amortissements inscrite pour 99 500 €.

Au total, pour 2022, une fois les écritures d'ordre intégrées (amortissements et excédent antérieur), l'année se termine avec un solde négatif de - 13 461.11 €.

A noter que la subvention attendue du Département de 4 788 € viendra atténuer ce résultat négatif, car cette somme sera versée qu'en 2023.

M. BENEFACTE : *Ainsi, nous avons presque équilibré le budget. Donc il faudra qu'on nous explique pourquoi il n'est pas équilibré au niveau de la Communauté de Communes. On sait qu'il y aura des frais de gestion par la Communauté de Communes, mais pas pour une somme de 100 000 €.*

Investissement :

Programmes	Operations Financières	Rue Basse Pont Vieux	Schéma Assainissement	Total
DEPENSES	52 359,64	19 533,11	10 261,50	82 154,25
1391 Amortissement subv.	6 296,97			6 296,97
1641 Remboursement	46 062,67			46 062,67
2031 Etudes		9 391,01	10 261,50	19 652,51
2151 Travaux		10 142,10		10 142,10
RECETTES	200 532,76	0,00	0,00	200 532,76
001 Excédent reporté	101 032,76			101 032,76
28181 Amortissement	99 500,00			99 500,00
SOLDE	148 173,12	-19 533,11	-10 261,50	118 378,51

Les dépenses 2022 s'élèvent à 82 154.25 € composés principalement de :

- Remboursement capitaux empruntés pour 46 062.67 €,
- Etudes et travaux réalisés pour un montant de 29 795.01 €,
- Amortissement de subventions pour 6 296.97 € (recettes en fonctionnement – dépenses en investissement).

Mme MARTIN : *C'est quoi les amortissements de subventions ?*

M. BENEFACTE : *Nous avons amorti les travaux et les bâtiments. Comme nous recevons des subventions pour ces travaux, il faut amortir les subventions.*

M. VIVET : *Sur combien d'année ?*

M. BENEFICE : *Sur la même durée que les travaux.*

M. SERRE : *C'est pour permettre de remplacer le matériel qui a été subventionné sans avoir à faire de demande de subventions. C'est ce qui se passe pour la Station d'épuration. Pour certains travaux nous n'avons pas de subventions, mais normalement on devrait avoir amorti les subventions.*

M. BENEFICE : *Je ne suis pas sûr. En tous les cas au niveau du fonctionnement c'est une recette. La subvention s'impute sur l'investissement. C'est un mécanisme qui permet d'obtenir des recettes en fonctionnement.*

Les recettes d'un total de 200 532.76 € sont constituées :

- De l'excédent 2021 reporté de 101 032.76 €
- Et du produit des amortissements pour 99 500 € (produit qui augmente si on ne fait pas de travaux).

Le solde de la section d'investissement est, au total, positif de + 118 378.51 €.

Ce solde fera partie des éléments à prendre en compte pour le calcul des excédents à transférer à la Communauté de Communes du fait du transfert de compétence.

Mme MARTIN : *Lorsque nous allons transférer la compétence à la Communauté de Communes, nous allons déduire les 13 000 € ? On va leur transférer – 118 000 € plus le déficit.*

M. BENEFICE : *En première réflexion Mme MARTIN a raison. Il faut faire les calculs, les plus et les moins, et faire le solde. Dans les plus il y a le reliquat de subvention que nous devons toucher. Par contre il y a aussi des factures qui arrivent sur 2023. Il faudra faire précisément la balance exacte des restes à réaliser. Est-ce que vous avez des questions ?*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « Pour » et 2 abstentions (Mme ROLAND, M. ROCHETTE) :

- APPROUVE le compte administratif 2022 du budget « eau et assainissement »,
- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation d'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit reportés à titre budgétaire aux différents comptes,

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

M. SERRE : *Concernant les travaux rue du pont Vieux, Le désamiantage est bientôt fini. Il s'agit d'un processus complexe. Les réseaux d'eau vont prochainement être rétablis en partant du Pont Vieux.*

Mme MARTIN : *La rue Basse va également être totalement condamnée comme la rue du Pont Vieux ?*

M. SERRE : *Oui, ils sont obligés d'ouvrir toute la route. A savoir qu'ils ont l'obligation de mettre en place une cabane en bout de chantier, pour prendre une douche et se changer. Toutes les 2 h 15, ils quittent les combinaisons, prennent une douche et remettent une combinaison neuve. Personne d'autre ne doit être présent. Des bâches blanches protègent des risques d'amiante dans l'air. Un organisme agréé vient faire des contrôles de l'air, pour vérifier si des paillettes d'amiantes restent dans l'air.*

QUESTIONS DIVERSES

Mme ROLAND : *Au sujet du city parc, il y avait une demande de subvention de faite. Je voulais savoir où cela en était ?*

M. FLOUTIER : *La subvention de la Région n'a pas abouti.*

Mme ROLAND : *C'est essentiellement pour cela qu'il n'y aura pas de city parc ?*

M. FLOUTIER : *C'est la première raison, étant donné que sans le financement nous ne pouvons pas le faire. La deuxième raison c'est après une petite enquête dans les city parcs du coin.*

Mme ROLAND : *Combien de city parc ?*

M. FLOUTIER : *Sur trois city parc, les trois ont des problèmes.*

Mme ROLAND : *Mais il y en a qui n'ont pas de problèmes.*

M. FLOUTIER : *Thoiras, Monoblet et Sommières.*

Mme ROLAND : *Etes-vous allé voir à Anduze ?*

M. BENEFACTE : *Laissez M. FLOUTIER terminer son exposé.*

M. FLOUTIER : *Si on ne peut pas le faire, l'argent que l'on économise pourrait être dédié pour rénover les équipements sportifs existants, je pense au stade, au tennis, au basket.*

- Mme ROLAND :** *Ce qui me gêne, même si j'entends les arguments, il y a une commission qui existe. Elle ne s'est plus réunie, et nous entendons des rumeurs de couloir, comme beaucoup de choses, et les commissions ne sont plus réunies. Il y a des gens qui s'étaient investis pour réfléchir. Ne serais ce que par respect pour ces personnes, c'est un minimum de les avertir. Les décisions se prennent à un endroit et pas du tout à l'endroit où devrait être.*
- M. FLOUTIER :** *Sur les commissions, j'étais partant pour ouvrir les commissions à des personnes extérieures, et on m'a signalé que les commissions se passaient entre les élus. La commission « sport » avait été élargie à des citoyens.*
- Mme ROLAND :** *Vous auriez pu le dire à M. Rochette et moi.*
- Mme ZANCHI :** *Pour quelle raison elles ne sont pas ouvertes.*
- M. BENEFICE :** *Il y a plusieurs choses. On dit que les commissions ne se réunissent pas. Il y a des groupes de travail qui se réunissent déjà. Des groupes de travail peuvent se constituer. Il y en a un sur l'alimentation par exemple. Les groupes de travail c'est une chose. Les commissions effectivement sont municipales, entre élus. Puis il y a les commissions extra-municipales, ces dernières sont formatées. Elles nécessitent un vote en conseil municipal pour la liste, et c'est un organe officiel. Ensuite le lien entre le groupe de travail et les commissions municipales, c'est les élus qui sont dans les groupes de travail qui reportent le travail en commission.*
- M. FLOUTIER :** *En l'occurrence pour le sport, la commission avait été élargie, mais ce n'était pas possible.*
- M. BENEFICE :** *Dans ce cas-là nous pouvons l'appeler groupe de travail, ainsi il n'y a plus de problème.*
- Mme ROLAND :** *Je demande qu'au prochain conseil municipal on puisse mettre à l'ordre de jour la commission extra-municipale alimentation.*
- M. BENEFICE :** *La question qui pourra être posée c'est constitution d'une commission extra-municipale, avec proposition de noms, des élus et non élus.*
- Mme ROLAND :** *Je réitère ma question, est-ce que l'on peut le mettre à l'ordre du jour au prochain conseil municipal pour que l'on puisse l'officialiser.*
- M. BENEFICE :** *Le prochain je ne sais pas, mais sinon oui. Cela fait un moment que nous en parlons de cette commission extra-municipale.*
- Mme ROLAND :** *Justement.*

- M. BENEFICE :** *Dans le groupe de travail, il y a des élus qui parleront de cette demande.*
- Mme ROLAND :** *Qu'ils se mettent à l'ordre du jour.*
- M. BENEFICE :** *On note cette demande.*
- Mme ROLAND :** *Ma deuxième question. Cela la fait 2 ans qu'on demande la page internet pour les élus minoritaires.*
- M. BENEFICE :** *La réponse est simple. Qu'il s'agisse d'une page ou quoique ce soit, cela ne concerne pas que les élus minoritaires. Cette expression municipale, elle concerne tous les groupes. Ce qui a commencé à être fait, et qui sera mieux fait dès lors que le site municipal va être revu. Je crois que c'est en cours. On mettra en ligne le bulletin municipal dans un onglet bien repéré « d'expression municipale ». Il y aura mise en ligne de ce bulletin d'expression. C'est ce qui est décidé. Il ne sera pas fait autre chose.*
- Mme ROLAND :** *Alors je continue. Par rapport à la loi, vous êtes complètement hors la loi, dès lors qu'il y a une expression politique de la majorité, il doit y avoir une expression politique des minorités. Ce n'est pas à la commission « communication » de dire ce que l'on va mettre en tant que minoritaire sur le site internet. Si nous avons envie d'écrire autre chose sur le site internet on doit pouvoir le faire.*
- M. BENEFICE :** *Je suis d'accord avec ce que tu as dit : « dès lors qu'il y a une expression municipale ». On a tous la même expression municipale. Tous les groupes de ce conseil, on la même possibilité d'accéder à l'expression par le bulletin papier et qui sera mis sur internet. Il y aura une expression sur le site internet.*
- Mme ROLAND :** *De toute façon j'ai saisi la préfecture. Et je vais continuer à la saisir.*
- M. BENEFICE :** *Il n'y a pas de souci.*
- Mme ROLAND :** *Là c'est un déni de démocratie flagrant. Parce que vous choisissez ce que vous allez mettre sur le site pour nous. Vous dites, on mettra votre article, donc la lettre d'expression. Mais nous on veut mettre autre chose sur le site internet.*
- M. BENEFICE :** *Vous pouvez écrire autre chose.*
- Mme ROLAND :** *On écrit deux-trois fois dans l'année. Je ne vais pas écrire autre chose.*
- M. BENEFICE :** *C'est la même chose pour tous les groupes.*

- Mme ROLAND :** *Non, parce que vous avez l'expression politique supplémentaire. Dès lors où il y a tous les discours du maire, c'est une expression politique supplémentaire. C'est dans la loi. Je ne lâcherai pas l'affaire avec cela parce que c'est un déni de démocratie.*
- M. BENEFICE :** *La loi décrit l'obligation que les groupes minoritaires aient accès à la communication à travers un site, un bulletin, etc.*
- Mme ROLAND :** *Un bulletin et aussi le site. Les deux. Sauf que vous ne nous donnez pas l'autorisation d'avoir l'expression au travers du site. C'est vous qui choisissez ce que l'on met.*
- M. BENEFICE :** *Je ne choisis pas.*
- Mme ROLAND :** *Si.*
- M. VIVET :** *Je donne raison à Mme ROLLAND.*
- M. BENEFICE :** *C'est très bien.*
- M. VIVET :** *Vous faites une interprétation de la loi. Vous n'avez pas le pouvoir de faire cela. Devant un tribunal administratif vous perdrez. Je vous engage à ne pas faire cela.*
- Mme ROLAND :** *Et moi je ne lâcherai pas l'affaire, car c'est un déni de démocratie.*
- M. BENEFICE :** *Cela fait 3 fois que vous le dites.*
- Mme ROLAND :** *Oui, oui. Là c'est vraiment abusé.*
- M. BENEFICE :** *S'il n'y a pas d'autres questions ?*

La séance est levée à 20 heures 08.